

voissent avoir peu d'égard aux ordres du Viceroy de Naples sur la *prohibition* du commerce entre les deux Royaumes : ils s'accommodent beaucoup mieux de la *tolerance* du Roi de Sicile, qui laisse à ces Sujets & à ceux du Royaume de Naples une *liberté tacite*, de commercer ensemble comme voisins; appuyez du droit que leur donne le Traité de la Neutralité convenüe à Utrecht pour tous les Etats d'Italie, & confirmée par le Traité de Raftadt. Il est aisé de croire que (dans un pareil cas) le Roi de Sicile aura plus de Partisans parmi le peuple, & sur tout chez les Négocians; que n'en aura le Comte de Thaur Viceroy de Naples; celui ci par ordre de la Cour de Vienne, donne une continuelle attention à preparer un train d'artillerie de Campagne, & à munir les Forteresfies & les Arcenaux du Royaume, (sur tout ceux des trois Châteaux de Naples & des Côtes de Calabre) de toutes les munitions de bouche & de guerre, dont elles auroient besoin, en cas de rupture entre les deux Royaumes; précaution qui convient à la politique & à la défiance, mais qui paroît assez inutile pour le danger apparrant Néanmoins le Roi de Sicile ne laisse pas de donner aussi ses ordres pour mettre son Royaume à couvert d'insulte, & à entremêler ses soins entre les dispositions de guerre, & sa protection pour l'encouragement du commerce.

IV. Des Sbires Napolitains, (leurs Officiers à la tête) allerent à Capouë au commencement du mois d'Avril, munis d'une commission, pour enlever quelques personnes